



Arrêté n° 2024-163

Département de la Charente
Commune de Salles d'Angles

Arrêté de mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité

Le Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 511-7 et suivants ;

Vu le constat du sinistre, établi par Monsieur le Maire, en date du 15 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité procédure urgente en date du 15 novembre 2023 ordonnant la réalisation des travaux dans un délai de 15 jours, resté sans réponse ;

Vu l'arrêté de réalisation d'office des travaux en date du 11 décembre 2023 ;

Vu la réalisation des travaux effectuée, par la SARL DUPUY, sur la demande de la commune de Salles d'Angles, en date du 11 décembre 2023, mettant fin à tout péril sur le bâtiment ayant fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité en date du 25 novembre 2023.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au péril constaté dans l'arrêté de mise en sécurité du 15 novembre 2023, travaux conformes aux prescriptions effectuées.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté prescrivant la mise en sécurité du bâtiment et l'évacuation des pierres, d'une partie de ce bâtiment qui s'est effondré sur la Voie communale « chemin du Tierçon », appartenant aux ayants droits de Monsieur Bonnaudeau.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié aux propriétaires.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché en mairie et transmis au préfet du Département.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le maire de Salles d'Angles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le

ID : 016-211603592-20240730-2024_163-AR



Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Poitiers, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Salles d'Angles, le 30 juillet 2024.

The official seal of the Municipality of Salles d'Angles, Charente. It is a circular emblem with a blue border containing the text 'MAIRIE de SALLES D'ANGLES' at the top and 'Charente' at the bottom. The center features a coat of arms with a castle tower and a figure. The seal is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.
Le Maire,
Marcel GERON